



Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Grandvilliers

MAIRIE de MARSEILLE EN BEAUVAISIS

79 rue du Général Leclerc – 60690 Marseille en Beauvaisis

Courriel : mairie@marseille-beauvaisis.fr

☎ 03 44 46 20 11

ARRÊTÉ N° 2025-128-STA

ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la commune de MARSEILLE EN BEAUVAISIS,

Vu la demande en date du 01/11/2025 par laquelle Madame Suzanne COUROUBLE, représentante du SECOURS CATHOLIQUE, demande l'autorisation de stationner le camion FRATERNIBUS sur le domaine public dans la commune de Marseille en Beauvaisis à l'occasion de la journée nationale du Secours Catholique ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par les lois n°82-623 du 22 juillet 1982 et n°83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le stationnement du camion FRATENIBUS sur le domaine public ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le demandeur est autorisé à procéder à l'occupation du domaine public faisant l'objet de sa demande aux dates et emplacements suivants :

- **Le vendredi 14 novembre 2025 : Place de la Gare de 13h00 à 17h00 ;**
- **Le samedi 15 novembre 2025 : Place de la Gare de 13h00 à 17h00 ;**
- **Le samedi 15 novembre 2025 : Rue Marceau Grégoire de 13h00 à 17h00 ;**
- **Le dimanche 16 novembre 2025 : Parvis de l'église de 9h00 à 17h00.**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est applicable du 14/11/2025 à 13h00 au 16/11/2025 à 17h00.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame le Maire de Marseille en Beauvaisis, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marseille en Beauvaisis et le titulaire de l'autorisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent document sera adressée à :

- Secours Catholique - Madame Suzanne COUROUBLE
- Gendarmerie de Marseille en Beauvaisis
- Centre de secours de Marseille en Beauvaisis

Fait à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,
Le 05/11/2025

Le Maire,

Isabelle DUBUT

